

# Le Journal Officiel du District de Football des Pyrénées-Orientales Pays Catalan

## Comité Directeur plénier

### REUNION PLENIERE DU 03/04/25 – PV N°5

**Président** : Eric WATTELLIER

**Président Délégué** : Marc WATTELLIER

**Vice-Président** : Hassan ACHLOUJ (excusé)

**Secrétaire Général** : Christophe SALMERON

**Secrétaire Adjointe** : Annick COUEFFEC (excusée)

**Trésorier Général** : Olivier GRAVOSQUI

**Trésorier Adjoint** : Régis SANCHEZ

**Membres présents** : Gérard ANCEL, Jean-Luc GARCIA, Vincent GRISORIO, Miguel GONZALEZ, Nelson MARTINS, Marc PAULY, José PICHENEY

**Excusés** : Benjamin GEORGEL, Roger MARTIN, Didier ROMERO

**Assistent** : Olivier ASTRUIT (CTD DAP), Philippe REFFIER (Directeur Administratif)

• *Après approbation du procès-verbal de sa réunion précédente à la majorité, le Comité Directeur prend connaissance des courriers et affaires diverses qui lui sont soumis.*

• *Conformément aux articles 11.2.3 du règlement intérieur et 101 des règlements généraux de la Ligue d'Occitanie, les décisions des comités directeurs et bureaux des districts sont susceptibles d'appel auprès de **la Commission Régionale d'Appel de la Ligue d'Occitanie** dans les conditions de forme et délai de l'article 190 des R.G. de La FFF.*

### CORRESPONDANCE

**CNOSF** : du 05/03/25, informant que par courriels des 28 janvier, 11, 19 et 25 février 2025, une demande de conciliation auprès du Comité national olympique et sportif français (CNOSF), en vertu des articles L.141-4 et R.141-5 et suivants du code du sport, relative à un litige opposant M. DUPRE et l'association FC BARCARES MEDITERRANEE, au district de football des Pyrénées-Orientales.

...Dans ces conditions le Président de la conférence des conciliateurs constate que la demande des requérants est manifestement dénuée de fondement et doit être déclarée irrecevable en application de l'article R.141-16 du code du sport, qui dispose que « Le président de la conférence des conciliateurs effectue un contrôle préalable de la demande de conciliation. Le président notifie sans délai, par décision motivée, le rejet de la demande lorsqu'elle : [...] 3° Est manifestement mal fondée ».

Une telle décision ne prive néanmoins pas les requérants de la possibilité, s'ils si croient fondés, de saisir les juridictions compétentes du présent litige. **Pris note.**

# Le Journal Officiel du District de Football des Pyrénées-Orientales Pays Catalan

**Cabinet AT Associés** : du 25/02/25, confirmant l'acceptation du mandat de Commissaire aux Comptes suite à l'AG du District du 09/12/24. Mme Anne-Sophie SIMON a été désignée associée responsable du dossier en plus de Mme Claire GRABIELLE. **Pris note.**

## FINALES COUPES DU ROUSSILLON ET CHALLENGES 2025 AU PARC DES SPORTS DE PERPIGNAN

Dimanche 15 JUN 2025 FINALES COUPES ET CHALLENGES		
HORAIRES	MATCHES	
9H30	FOOT A 8	FEMININES « CHALLENGE LE GOFF »
11H30	FOOT A 8	FEMININES A 8 - CR
14H00	FOOT A 11	FEMININES A 11 - CR
16H30	FOOT A 11	CHALLENGE SENIORS « BAZATAQUI »
19H00	FOOT A 11	COUPE DU ROUSSILLON SENIORS

FINALE COUPES DU ROUSSILLON – JEUDI DE L'ASCENSION - 29 MAI 2025		
HORAIRES	MATCHES	
9H30	FOOT A 8	CR U15 FEMININES
11H30	FOOT A 8	COUPE DU ROUSSILLON U13 GARCONS <b>Tirs au but AVANT LE MATCH</b>
14H00	FOOT A 11	COUPE DU ROUSSILLON U15 GARCONS
16H30	FOOT A 11	COUPE DU ROUSSILLON U17 GARCONS
19H00	FOOT A 11	COUPE DU ROUSSILLON U19 GARCONS



### AG DU DISTRICT

L'assemblée générale du District aura lieu le vendredi 20/06/25 à 19h00 (enregistrement des pouvoirs à 18h30 précises) à la salle Joffre de Villelongue de la Salanque. Conformément à l'article 12.5.2 des Statuts du District, les questions que les clubs souhaitent inscrire à l'ordre du jour doivent être adressés au Comité Directeur au moins trente (30) jours avant la date de l'AG, soit le mercredi 21/05/25 avant minuit ([secretariat@pyrenees-orientales.fff.fr](mailto:secretariat@pyrenees-orientales.fff.fr)).

# Le Journal Officiel du District de Football des Pyrénées-Orientales Pays Catalan

## INTERVENTIONS DES MEMBRES DU CD ET INVITES

- Interventions de Marc et Christophe : organisation des finales départementales, CNOSEF, avocats, CTDA – PPF, AT et associés, modification des règlements des astreintes
  - o L'article 7 des épreuves officielles (astreinte district en dehors des heures d'ouverture du district) a été étudié et validé. Il entrera prochainement en application.
- Intervention de Miguel GONZALEZ et Régis SANCHEZ : harmonisation des règlements
- Intervention de Gérard ANCEL : Séminaire CDTIS
- Présentation et approbation des conventions : DNS / Ville de Perpignan
- Sponsoring
- Soirée des bénévoles à Clairefontaine
- Fête du foot féminin en Cerdagne
- Compte rendu de la réunion avec les présidents des clubs, Festival Foot U13 Pitch et réforme de la pratique des U6 à U13 par Olivier ASTRUIT
- RDV avec Nicolas POTTIER pour mise en place CDTA territoire. Seront présents : Hassan ACHLOUJ, Boris GIL, Jean-Luc GARCIA
- Demande d'aide de l'AEF : validée
- Questions diverses
- Tour de table et clôture de la séance

Prochaine réunion plénière le lundi 28/04/25

Le Président  
Eric WATTELLIER



Le Secrétaire Général  
Christophe SALMERON

